

REGLEMENT INTERIEUR RAPIDE

Alexandre Monnet 7/12/2022

Article 1 : La MJC Saint Benoît organise un tournoi rapide homologué sous le numéro 57457 au collège Alexandre Monnet de Saint Benoît ouvert à tous les collégiens du secteur comptant pour le classement rapide de janvier 2022.

Article 2 : Ce tournoi se joue en 5 rondes Les appariements se font au Système Suisse . Les appariements seront informatisés à l'aide du logiciel Papi
Les règles du jeu sont les dernières règles de la F.I.D.E. Publiées

Article 3 : La cadence est de 15mn KO

. Article 4 : Inscription Les droits d'inscription sont gratuits

Article 5 : Les parties se joueront à partir de 13h30 le 7 décembre, pointage entre 13 h00 et 13h30

Article 6 : Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre : le nombre de points, buchholz, la performance.

Article 7 : Le tournoi est arbitré par christophe Travers (AFC)

Article 8 : Prix coupes et médailles

Article 9 : Appareils électroniques Si un joueur apporte un téléphone portable dans l'espace de jeu, il devra être totalement éteint. S'il est avéré qu'un joueur a apporté un tel équipement non éteint dans la salle de jeu, il perdra la partie, son adversaire gagnera. Si un joueur est dans l'obligation d'être joignable sur son téléphone portable, il doit en demander l'autorisation à l'arbitre. Les joueurs ne devront apporter aucun autre appareil électronique de communication dans la salle de jeu.

Article 10 : Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement. Annexe : Charte du joueur d'Echecs